

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

171/22 : Rapport annuel d'activités de l'année 2021 de la SARL « MANZOSOL », délégataire du service public des plages de la Siagne – Kiosque n°3 – « Les Dauphins »

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

**OBJET : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE L'ANNEE 2021 DE LA SARL « MANZOSOL »,
DELEGATAIRE DU SERVICE PUBLIC DES PLAGES DE LA SIAGNE - KIOSQUE N°3 – « LES
DAUPHINS »**

Madame Muriel BERGUA rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre d'une procédure de délégation de service public, l'exploitation du Kiosque n°3 – « LES DAUPHINS », sur les plages de la Siagne a été déléguée à la SARL « MANZOSOL », par sous-traité d'exploitation sous forme de contrat de concession pour les années 2021 et 2022.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, après chaque année d'exploitation, le rapport technique et financier du délégataire du service public est présenté au conseil municipal.

Ce rapport, présentant les résultats du service public, doit permettre à l'autorité délégante et aux usagers de connaître de manière précise les modalités financières de réalisation du contrat de délégation et de les apprécier en fonction de la qualité du service rendu.

Dans le cadre de cette délégation, le délégataire assure principalement un service aux usagers de vente à emporter sur les plages de la Siagne.

Le concessionnaire a respecté ses obligations contractuelles. Les tarifs proposés aux usagers pour l'année 2021 sont conformes au sous-traité d'exploitation.

Il a participé à la diffusion d'informations les jours précédant l'organisation de journées de formation aux gestes de premiers secours, et entretient des partenariats avec divers organisateurs d'événements sportifs ou autres se déroulant sur la plage.

En outre, il indique avoir mis en place des brochures informatives éditées par la Commune, procédé à l'affichage des horaires de bus, adapté ses horaires à l'affluence touristique et mis à disposition un micro-ondes pour réchauffer les plats des enfants et biberons des bébés.

Il indique avoir mis à disposition des cendriers de poche pour éviter la pollution des trottoirs, conformément à son offre.

S'agissant des moyens humains, le concessionnaire fait état de l'emploi d'une personne à temps plein ainsi que d'un emploi saisonnier.

Le concessionnaire souligne que, malgré la période encore perturbée par les restrictions liées à la pandémie de covid-19, son année est satisfaisante.

Au début de la période d'exploitation 2021, la fermeture d'autres établissements a incité la clientèle locale à se diriger vers le kiosque, afin de se restaurer à l'extérieur. Il souligne par ailleurs des conditions météorologiques très favorables.

Pour l'année 2021, le concessionnaire fait état d'un chiffre d'affaires de 94 592 €, ce qui constitue une nette progression par rapport à 2020 (75 573 €).

Le résultat d'exploitation est positif : + 6 653 €.

Pour l'année 2021, la Commune a perçu une redevance globale de 26 520,23 € dont :

- au titre de la part fixe : 21 230,14 €, déduction faite de l'exonération de 5 769,86 € consentie par la Commune en raison de la crise sanitaire (*délibération n° 084/21 en date du 29 juin 2021 approuvant la conclusion d'un avenant n° 1 au sous-traité d'exploitation*) ;
- au titre de la part variable : 5 290,09 € (calculé sur le chiffre d'affaire de l'année 2020, au titre de la précédente concession).

Conformément à l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel d'activité pour l'année 2021 de la délégation de service public des plages de la Siagne – KIOSQUE N°3 – « LES DAUPHINS », joint en annexe à la présente délibération.

LE CONSEIL,

Vu l'avis favorable émis par la commission consultative des services publics locaux qui s'est réunie le 24 Novembre 2022,

Et après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport annuel de la SARL « MANZOSOL », délégataire de Service Public des plages de la Siagne, KIOSQUE N°3 – « LES DAUPHINS », pour l'année 2021, joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Sébastien LEROY

La Secrétaire de Séance,
Catherine AIMAR

